

Loveresse, le 19 August 2026

Résolution du comité de la Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB)

Sécheresse 2026 : agir aujourd'hui, renforcer le revenu agricole et préparer l'avenir

La sécheresse exceptionnelle de 2026 révèle une nouvelle fois la fragilité économique de nombreuses exploitations agricoles suisses. Hausse des coûts de production, baisse des revenus dans plusieurs filières, rendements réduits, manque de fourrage et nécessité parfois de réduire les cheptels mettent à rude épreuve des exploitations pourtant performantes et indispensables à la sécurité alimentaire de notre pays.

Le comité de la CAJB salue les mesures déjà prises par les autorités fédérales et cantonales, notamment les dérogations liées à la force majeure, les mesures concernant les fourrages et les adaptations déjà accordées aux exploitations touchées. Il soutient également les démarches engagées par AgriJura et le Berner Bauern Verband concernant notamment les liquidités, l'accès à l'eau, les paiements directs, les fourrages et la rémunération des produits agricoles.

La sécheresse de 2026 doit toutefois être considérée comme un révélateur d'une fragilité plus profonde. L'article 5 de la loi fédérale sur l'agriculture fixe comme objectif que les exploitations agricoles puissent réaliser, en moyenne pluriannuelle, un revenu comparable à celui de la population active des autres secteurs économiques de la région.

Or, les propres données d'Agroscope montrent qu'en moyenne sur 2022–2024, le revenu du travail médian d'une unité de main-d'œuvre familiale ne représentait que 83 % du salaire comparable en région de plaine, 60 % dans les collines et 55 % en montagne.

Le comité de la CAJB considère dès lors qu'il est nécessaire de passer d'une politique principalement réactive à une politique davantage préventive, permettant aux exploitations de renforcer leur capacité à absorber elles-mêmes une partie des crises.

Le comité de la CAJB demande au Conseil fédéral :

1. Répondre aux conséquences immédiates de la sécheresse 2026

- de garantir une application uniforme des dispositions de force majeure et le **maintien intégral des contributions de mise à l'alpage** lorsque les animaux doivent être désalpés en raison de la sécheresse, contribution primordiale dans le système d'économie alpestre régional ;
- de poursuivre les mesures permettant de garantir l'approvisionnement en fourrage et de soutenir les démarches visant à améliorer rapidement les liquidités des exploitations, notamment par le versement anticipé des paiements directs et, lorsque nécessaire, par des instruments de crédit adaptés
- de renforcer les mesures permettant de sécuriser l'approvisionnement en eau des exploitations agricoles.

2. Éviter que les agriculteurs soient contraints de décapitaliser dans l'urgence

La sécheresse peut contraindre certaines exploitations d'élevage à réduire prématurément leur cheptel, alors même que les animaux auraient normalement continué à produire. Cette décapitalisation intervient en outre dans un marché où l'augmentation des abattages peut exercer une pression supplémentaire sur les prix.

Le comité demande dès lors d'étudier un mécanisme temporaire et ciblé permettant de compenser une partie des pertes de capital subies par les exploitations contraintes de réduire leur cheptel en raison d'une sécheresse reconnue comme cas de force majeure.

Ce mécanisme devra être simple, limité à la durée de la crise et fondé sur des critères objectifs. Il ne devra pas constituer une garantie générale des prix du bétail, mais uniquement reconnaître une perte exceptionnelle directement liée à une situation de crise.

3. Donner aux exploitations les moyens de constituer leurs propres réserves

Le comité demande :

- la création d'une réserve financière agricole de résilience, permettant aux exploitations de mettre de côté, durant les années favorables, une part raisonnable de leur résultat afin de faire face aux années exceptionnellement difficiles ;
- la mise en place d'un mécanisme de lissage fiscal permettant de reporter l'imposition de cette réserve jusqu'à son utilisation. Il ne s'agit pas d'une exonération fiscale, mais d'une adaptation de la fiscalité à une activité dont les revenus sont fortement variables d'une année à l'autre ;
- la création d'un cadre fiscal et comptable favorable aux réserves fourragères, afin qu'une exploitation puisse conserver un stock de sécurité correspondant à une partie de ses besoins annuels sans être pénalisée fiscalement pour cet effort de prévoyance ;
- le renforcement des investissements dans le stockage de l'eau, les infrastructures hydriques, les réserves de fourrage, les sols et l'adaptation des systèmes de production.

Une exploitation qui constitue une réserve lorsqu'elle le peut est une exploitation qui aura moins besoin de l'État lorsqu'elle ne le pourra plus.

4. Faire respecter l'objectif de revenu fixé par la loi

Le comité demande au Conseil fédéral d'analyser, à la lumière de l'article 5 de la loi sur l'agriculture, pour quelles raisons l'objectif d'un revenu comparable n'est aujourd'hui pas atteint et quelles adaptations des conditions-cadres sont nécessaires.

Cette analyse doit notamment porter sur : l'évolution des coûts de production, la rémunération des produits agricoles et la répartition de la valeur ajoutée dans la chaîne alimentaire, la capacité des exploitations à financer leurs investissements, leur capacité à constituer des réserves et leur exposition croissante aux risques climatiques.

Le comité demande enfin l'élaboration d'un **Plan national de résilience agricole**, réunissant ces différents instruments afin de garantir durablement la capacité productive et économique de l'agriculture suisse.

L'agriculture ne constitue pas un secteur économique comme les autres. Elle contribue directement à la sécurité et à la souveraineté alimentaires, à l'entretien du territoire, au bien-être animal, à la vitalité des régions rurales et à la résilience de la Suisse.

L'objectif n'est pas de remplacer la responsabilité entrepreneuriale des agriculteurs, mais de leur donner les moyens de l'exercer. Préserver une agriculture suisse productive, indépendante et économiquement viable, c'est investir dans la sécurité et la souveraineté de notre pays.

Au nom du comité de la Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB)

Martin Kohli

Christian Tschanz

Daniela Allemann-Gerber

Président

Vice-président

Secrétaire générale

